SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE DISTRIBUTION D'EAU DU SUD-OUEST LYONNAIS

SIEGE SOCIAL : MAIRIE DE VAUGNERAY SIEGE ADMINISTRATIF : 5, Place de l'Eglise-69670 VAUGNERAY

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL N°2020-010

Date de convocation : 25 février 2020

Nombre de délégués en exercice : 26 Nombre de membres présents : 15 Nombre de membres votants : 15

L'an deux mille vingt, le 9 MARS à 18 heures 30, le COMITE SYNDICAL s'est réuni en séance publique ordinaire, à son siège : Mairie de Vaugneray.

Présents: MM. JULLIEN, MARTIN, CHANA, MICHEL, BESSENAY, COQUARD, CARRET, JARICOT, FONTES, GROSSIORD,

ANDREYS, DUMORTIER, LHOPITAL.

MMES ARDOUIN, BERTHOLAT

Excusé(e)s: MM VIRET, PERRAUD, ANTOINE, BALAN,

Secrétaire de séance : M. Andreys

PRÉFECTURE DU RHÔNE

Reçule 2 0 MARS 2020

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DE L'ADMINISTRATION LOCALE

Objet: Objet: Approbation du Budget Primitif 2020

Monsieur le Président invite les membres du Comité à reprendre la préparation du budget qui leur a été envoyée afin de parcourir ensemble les sections d'investissement et d'exploitation.

Après avoir vu les sections dans le détail, le Président annonce que le Budget Primitif 2020 s'équilibre en recettes et en dépenses, après intégration du résultat de clôture tel qu'il résulte du Compte Administratif 2019 et des restes à réaliser :

- à la somme de 9 732 043.92 € pour la section d'investissement
- à la somme de 13 662 189.39 € pour la section d'exploitation

Le Comité Syndical après avoir entendu l'exposé et les explications de Monsieur le Président et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

APPROUVE le Budget Primitif 2020

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Ont signé tous les Membres présents. Pour copie certifiée conforme.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le Le Président Daniel JULLIEN